

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 17 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 11 SEPTEMBRE 2025

Date d'affichage : 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. **RYCKELYNCK J.P.**, Maire + **PERTOLDI C.**, 1ère Adjointe + **MURCIA B.**, 2ème Adjoint, + **MAYEUX M.**, 3ème Adjointe + **FERAHTIA A.**, 4ème Adjoint + **DHAUSSY L.**, 5ème Adjointe + **LEBBADER D.**, 6ème Adjoint + **CARLIER N.** + **GIRARD J.C** + **LEFEBVRE B.** + **PLANTIN M.F.** + **CLOSSE E.** + **GLORIA D.** + **BUONGIORNO G** + **KRYSZTOF J.** + **CHATELLAIN J.**

EXCUSES : MM. **PERNAK C.** qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + **CASABIANCA M.** qui donne pouvoir à **LEBBADER D.** + **BOCQUILLION R.** qui donne pouvoir à **PERTOLDI C.** + **DELBECQ D.** qui donne pouvoir à **MAYEUX M.** + **GARCIA M.**

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-05-05

OBJET

**Marché public de fourniture de repas en liaison froide
pour la restauration collective de Haveluy**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget communal,

Considérant que l'actuel marché de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration collective de la commune arrive à terme le 31 octobre 2025,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 4 juin 2025, annonce N°25-62399,

Considérant que le marché public de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration collective de la commune a été passé selon la procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant qu'une seule offre a été déposée sur la plateforme du profil acheteur,

Vu le rapport d'analyse de l'offre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE d'attribuer le marché à la société Lys Restauration, rue du Riez d'Elbecq – ZI Roubaix Est – 59390 Lys Lez Lannoy , aux conditions financières suivantes pour la période de novembre 2025 à octobre 2026 :

Désignation	Prix Unitaire H.T.
REPAS 4 COMPOSANTES	
Maternelles scolaires / Accueil collectif de mineurs	2,72 €
Elémentaires scolaires / Accueil collectif de mineurs	2,78 €
Adultes scolaires / Accueil collectif de mineurs	3,15 €
REPAS 5 COMPOSANTES	
Repas seniors	5,70 €

MENU PIQUE-NIQUE	
Maternelles scolaires / Accueil collectif de mineurs	3,48 €
Elémentaires scolaires / Accueil collectif de mineurs	3,57 €
Adultes / Accueil collectif de mineurs	4,04 €
GOUTERS 3 COMPOSANTES	
Enfants accueil collectif de mineurs	1,16 €

PLATEAUX-REPAS FROIDS	
Adultes	9,50 €

La durée du marché est d'une année renouvelable 3 fois, à compter du 1^{er} novembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché susmentionné.

DIT que la dépense résultant de cette décision sera imputée à l'article 6042 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Mayeux



J. P. Ryckelynck

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DECISION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 22/09/2025
Publiée ou notifiée le 23/09/2025
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

J. P. Ryckelynck

